

LE TEMPS

prévoyance Lundi 8 mars 2010

Une nouvelle autorité de surveillance veillera sur le deuxième pilier

Par Bernard Wuthrich

Les syndicats critiquent le travail de la Finma et réclament de nouveaux instruments de contrôle. Une première réforme est en cours au parlement

Tout ragaillardis par leur nette victoire de dimanche, à laquelle ils s'étaient visiblement préparés, les syndicats, en particulier Unia, ont tenu à remercier les électeurs lundi. Ils ont distribué des pièces en chocolat emballées dans un papier doré pour remercier pour ce «vote en or» et publié des annonces publicitaires de remerciement dans certains journaux.

Ils ne veulent toutefois pas laisser ce résultat sans suite. Lundi matin, ils sont revenus à la charge en lançant de nouvelles salves contre les assureurs actifs dans la prévoyance professionnelle. Ils réclament plus de transparence dans les frais administratifs, une meilleure redistribution des bénéfices au profit des assurés et une amélioration de la surveillance.

Secrétaire régional d'Unia Vaud, Aldo Ferrari veut carrément «interdire les bénéfices privés réalisés avec les avoirs de vieillesse des assurés», a-t-il annoncé lundi à Berne. Comme le PS, les syndicats souhaitent restreindre le champ d'action des assureurs à propos de l'utilisation de leurs excédents. La loi leur impose d'en redistribuer 90% aux assurés, les autres 10% restant à leur disposition pour couvrir leurs frais (c'est ce qu'on appelle la legal quote). Mais qu'entend-on exactement par «excédents»? Pour Colette Nova, secrétaire dirigeante de l'Union syndicale suisse (USS), les excédents doivent se limiter aux bénéfices et non à l'ensemble des recettes (produits des cotisations, des capitaux et bénéfices techniques) comme le conçoivent les assureurs, la Finma et le Conseil fédéral. Comme le PS, elle réclame un changement législatif sur ce point.

Au passage, les syndicats tancent vertement la Finma, qu'ils accusent de ne pas exercer correctement son devoir de surveillance. «Il faut que la Suisse se dote enfin d'une surveillance efficace des assurances actives dans le deuxième pilier. Ce qu'a fait la Finma jusqu'ici est tout simplement scandaleux. Elle a soutenu une interprétation de la legal quote qui ne respecte pas la volonté du législateur. Il faut mettre en place une autorité de surveillance à la fois efficace et indépendante», tempête Aldo Ferrari. «L'autorité de surveillance a entériné et défendu les abus des compagnies d'assurance au lieu de défendre les intérêts des assurés. Un bon coup de balai doit être donné», renchérit le président de l'USS, Paul Rechsteiner.

Un premier pas sera franchi par le parlement durant la présente session des Chambres fédérales. Un projet de réforme structurelle de la prévoyance professionnelle est en cours.

Comme l'a rappelé dimanche soir déjà le ministre de l'Intérieur, Didier Burkhalter, ce projet prévoit la création d'une «Commission fédérale de haute surveillance, indépendante administrativement et financièrement» du Conseil fédéral, dotée d'un secrétariat propre mais rattaché administrativement à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). En parallèle, il est question de cantonaliser ou de régionaliser la surveillance directe de la prévoyance professionnelle.

Il s'agit, assure le conseiller fédéral, d'une amélioration sensible de la surveillance du deuxième pilier. Mais on ne pourra en juger l'efficacité et la portée que lorsque cette réforme aura été mise en œuvre. On relèvera d'ailleurs que, dans ce cadre, on a renoncé à l'idée d'une surveillance unique pour les fondations collectives et les fondations communes.

Le parlement doit approuver ce projet en vote final le dernier jour de la session, le 19 mars. D'ici là, il doit se mettre d'accord sur un point significatif. Le Conseil fédéral et le Conseil national estiment que cette Commission fédérale de haute surveillance doit être indépendante sur les plans légal, financier et administratif. Le Conseil des Etats se satisfait d'une autorité «autonome». Les deux Chambres doivent se mettre d'accord ces prochains jours.

Mais les revendications des syndicats vont plus loin. Ils réclament une autorité de surveillance disposant de réelles capacités d'intervention dans les affaires des assureurs vie. En parallèle, ils demandent que les personnes à bas revenu touchent à l'avenir une rente équivalant à 80% de leur salaire antérieur plutôt que 60%.

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA